

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CASTELSARRASIN
(Tarn-et-Garonne)

**ARRÊTÉ REGLEMENTANT LA CIRCULATION
CHEMIN DE GOYNE
DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2020 AU DIMANCHE 31 JANVIER 2021 INCLUS
N°2020_ARR_0667**

Le Maire de CASTELSARRASIN, Vice-Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

VU les articles L 411-1 et R 411-1 à R 417-13 du Code de la route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6-1,

VU la permission de voirie n°2020_ARR_0663, accordée à l'entreprise AI CONSTRUCTIONS, qui demande l'autorisation de faire stationner du matériel, des matériaux de chantier et un véhicule, pour la réalisation d'une canalisation (plantation support télécommunication), chemin de Goyne, du lundi 02 novembre 2020 au dimanche 31 janvier 2021 inclus,

CONSIDÉRANT que pour ce faire et par mesure de sécurité publique, il est nécessaire de réglementer la circulation sur la voie concernée, pendant la durée des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2020 AU DIMANCHE 31 JANVIER 2021 INCLUS, la circulation des véhicules sera restreinte, chemin de Goyne, au droit du chantier, pendant la durée des travaux.

ARTICLE 2 : Durant la période susvisée, seul le véhicule affecté aux travaux, sera autorisé à stationner au droit du chantier.

ARTICLE 3 : Afin de porter ces prescriptions à la connaissance des usagers, la signalisation appropriée sera fournie et mise en place par l'entreprise AI CONSTRUCTIONS, qui devra également en assurer la maintenance.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Police ;
- Les Services Techniques Municipaux ;
- Le Service de Surveillance de la Voie Publique ;
- **Entreprise AI CONSTRUCTIONS** – avenue Gaspard Coriolis – Bat A 2^{ième} étage - 31100 TOULOUSE.

Castelsarrasin, le 07 octobre 2020.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la notification
le 07.10.2020.....



En délégation MAIRE,

DURRENS

Adjoint au Maire.